

**SASKATCHEWAN ET ALBERTA—  
VOIES PUBLIQUES ET ALLOCA-  
TIONS POUR VOIES PUBLI-  
QUES.**

L'honorable F. OLIVER (ministre de l'Intérieur) demande autorisation de présenter le bill (n° 195) concernant les voies publiques et les allocations pour voies publiques dans les provinces de Saskatchewan et d'Alberta.

M. R. L. BORDEN : L'honorable ministre voudrait-il être assez bon de nous donner quelques détails ?

M. OLIVER : Il s'agit tout simplement d'accorder formellement au gouvernement des nouvelles provinces les mêmes droits au sujet des voies publiques que ceux dont jouit actuellement le gouvernement des territoires du Nord-Ouest.

(La motion est adoptée, et le bill subit sa première lecture.)

**AMENDEMENT DU CODE CRIMINEL—  
TIMBRES DE COMMERCE.**

L'honorable CHS. FITZPATRICK (ministre de la Justice) demande autorisation de présenter le bill (n° 196) modifiant le Code Criminel, 1892, et il s'exprime comme suit :

L'objet de ce bill est de faire disparaître, autant qu'il sera possible, les inconvénients se rattachant au système des timbres de commerce. Ce bill est présenté à la demande de l'association des marchands détailliers et autres association du même genre dans la province de Québec, et ses dispositions s'appliquent à la fois à celui qui émet ces timbres, au marchand qui les reçoit et au client qui les demande.

M. R. L. BORDEN : Toute infraction est assimilée à un délit ?

M. FITZPATRICK : Oui, parfaitement.

(La motion est adoptée, et le bill subit sa première lecture.)

**RETRAIT DE BILL.**

Bill modifiant la loi concernant les preuves (M. Fitzpatrick).

**SCRIPS DES METIS.**

L'ordre du jour est appelé :

M. OLIVER : Je viens déposer sur le bureau de la Chambre quelques autres renseignements au sujet des scrips de métis, renseignements qui ont été demandés par le député de Toronto-nord (M. Foster). Je crois pouvoir fournir le reste demain.

**L'AFFAIRE NIXON.**

M. OLIVER : En réponse à une question présentée par l'honorable député de Toronto-

M. R. L. BORDEN.

nord (M. Foster) au sujet de l'affaire Nixon, je dois dire que, dans ce département, nous ne pouvons guère donner réponse aux questions se rapportant aux opérations des sous-agences des terres, car les rapports de ces sous-agences ne viennent pas au bureau central.

J'ai ordonné de faire une autre enquête à Macleod, et j'ai donné les instructions nécessaires pour qu'on se procure les renseignements demandés à Macleod, car ce n'est que là que ces renseignements peuvent être obtenus.

M. FOSTER : Puis-je savoir quelle sorte d'enquête se poursuit à Macleod ? S'agit-il simplement de recherches dans les comptes ?

M. OLIVER : Cette enquête est à peu près la même que celle qui s'est déjà tenue auparavant, mais j'ai donné instructions spéciales de s'enquérir de tous les détails concernant le degré de responsabilité qui s'attache au père et au fils, surtout pour ce qui concerne les opérations au sujet de ces terrains urbains.

**CHAMBRE DES COMMUNES—COMMIS-  
SION D'ECONOMIE INTERNE.**

M. R. L. BORDEN : Il y a quelque temps, il a été question des séances de la commission d'économie interne de la Chambre des communes. J'ai alors fait observer que depuis que j'avais l'honneur de faire partie de cette Chambre, c'est-à-dire depuis 1896, je n'avais encore vu aucun compte rendu des délibérations de cette commission, et j'ai demandé que les détails nous fussent communiqués. Je crois qu'on nous a promis alors que ce serait fait, mais la chose a apparemment été oubliée. Puis-je attirer sur cela l'attention du président de cette commission, ou du premier ministre, ou de l'Orateur, ou de qui que ce soit qui peut être responsable, et demander que les comptes rendus des séances de cette commission, depuis dix ou quinze ans, soient déposés sur le bureau de la Chambre ?

Sir WILFRID LAURIER : Je fais partie de cette Chambre depuis plus longtemps que mon honorable ami, et je puis dire qu'aucun compte rendu de ce genre n'a jamais, à ma connaissance, été soumis à la Chambre. Je vais attirer sur cela l'attention du président de la commission.

M. BRODEUR : L'année dernière, un long compte rendu a été soumis, et on le trouvera dans les procès-verbaux de l'année dernière.

M. R. L. BORDEN : Le compte rendu était-il pour une année ou plusieurs années ?

M. BRODEUR : Il s'agissait de la classification des fonctionnaires.

M. R. L. BORDEN : Ce que j'ai fait observer, c'est que, comme il s'agit ici d'un comité de la Chambre des communes, et qu'on nous communique ordinairement les